

**COMMUNE D'AUDERGHEM**  
**Urbanisme**  
Monsieur A. LEFEBVRE  
Rue Emile Idiers, 12  
1160 AUDERGHEM

V/Réf : mf/4/2011/1493  
N/Réf. : GM/CC/AUD-2.75/s.504  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le 27 juillet 2011

Monsieur l'Echevin,

Objet : AUDERGHEM. Avenue Louis Berlainmont, 2 / angle avenue Henri De Brouckère.  
Remplacement du muret en moellons par une clôture de type Bekaert recouverte de lierre.  
Demande de permis d'urbanisme.  
*(Correspondant : M. M. Fleurant)*

Suite à votre courrier du 12 juillet 2011 sous référence, réceptionné le même jour, votre demande relative au point mentionné sous rubrique a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 20 juillet 2011.

Le dossier concerne un immeuble à appartements situé dans la zone de protection d'un cèdre de l'Atlas situé au n°48 de l'avenue H. De Brouckère. Elle porte sur le remplacement du muret en moellons par une clôture de type Bekaert de 1,80 m de haut, recouverte de lierre. La Commission n'a pas traité la demande dans le détail car elle constate que les travaux proposés n'auront pas d'impact sur l'arbre sauvegardé à condition de veiller à ce que toutes les précautions d'usage soient prises durant le chantier pour ne pas porter préjudice au cèdre protégé. Elle considère donc que la présente demande relève plus d'un examen urbanistique (respect du RRU et autres réglementations en vigueur) que patrimonial. Dans ce cadre, elle constate que la hauteur proposée pour la nouvelle clôture n'est pas conforme au RRU (1 m maximum).

Veillez agréer Monsieur l'Echevin, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS  
Secrétaire-adjointe

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

C.c. : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme Sam PLOMPEN  
- A.A.T.L. – D.U. : M. Michael BRIARD